



## Prime d'insalubrité fonction publique

Par **Bavais Jayson**, le **08/02/2018** à **14:19**

Bonjour, cela fait 3 ans que je travail en CDD dans la fonction publique en tant qu'éboueur. J'ai fait la démarche au niveau de mes supérieurs pour bénéficier de cette prime, mais à chaque fois elle m'a été refusé.

J'aimerais savoir s'ils sont dans le droit de me refuser cette prime que tout les titulaires bénéficies, et que s'ils sont en torts est ce que je peux demander une indemnités de ces années perdus ? Et qui est ce que je pourrais contacter pour faire valoir mes droit ?

Merci de d'avance de vos réponse bonne journée

Par **P.M.**, le **08/02/2018** à **15:48**

Bonjour,

Je n'ai pas de meilleure réponse à vous donner que dans [ce sujet...](#)

Vous pourriez aussi vous rapprocher d'un avocat spécialisé en Droit Administratif sachant que la prescription est à ma connaissance également sur 3 ans...